

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 8 FEVRIER 2016**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 10 février 2016

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 2 février 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-01

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Fabien MANINI

OBJET

DENOMINATION DE LA  
NOUVELLE SALLE DE SPORTS  
"SALLE METROPOLIS"

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. JOINT), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. TAKI), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE jusqu'à approbation du PV inclus), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. PATUREL jusqu'au N° 2016-10 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE**

Démarrée à l'été 2014, la construction de la nouvelle salle de sports, sise 30 rue François Peissel au sein du complexe sportif Pierre Bourdan, vient de s'achever.

Composé d'un dojo de près de 400 m<sup>2</sup>, d'une salle de gymnastique de 1 400 m<sup>2</sup>, de bureaux et de salles de réunion, ce nouveau bâtiment répond à une demande très importante des associations caluirardes. Il vient en effet offrir un espace très qualitatif et particulièrement bien doté pour l'entraînement aux arts martiaux, à la gymnastique rythmique et sportive.

La qualité de la réalisation, des prestations et équipements présents sur le site, lui confèrent d'ores et déjà une place de choix parmi les sites municipaux dédiés aux sportifs, à l'échelle de la Métropole lyonnaise.

Il convient aujourd'hui de lui attribuer un nom qui la distinguera des autres bâtiments sportifs situés à proximité et qui soit en adéquation avec son positionnement au sein de l'agglomération.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que "Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune",

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, 38 voix pour et 5 abstentions,

**- DECIDE**

de dénommer la nouvelle salle de sports « Salle Métropolis ».

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 10 février 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET